

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 135 Subventions (30.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e) et Le Cabaret Contemporain (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré et à l'association Le Cabaret Contemporain (3e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique 32, rue de Toul 75012 Paris, au titre de ses activités 2017. 2017_ 00716 / simpa 29021.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Le Cabaret Contemporain 3 bis, rue Papin Résidence Créatis c/o la gaité lyrique 75003 Paris au titre de 2017. 2017_00586 / simpa 8785.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO